

MSA Loire-Atlantique - Vendée

Les membres du Conseil d'administration

Mandat 2025-2030



PRÉSIDENT

Gérard CAVÉ
3^e COLLÈGE
FERCÉ



1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE

Julie LEMETTAIS
2^e COLLÈGE
LA FERRIÈRE

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

UDAF • 2 membres

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Le bureau



Nelly PRUNIER
VICE-PRÉSIDENTE
PRÉSIDENTE DU CPSSNS*
DAMVIX



Bernadette SELIN
CO-PRÉSIDENTE DU CPASS*
VENANSAULT



Stéphane DU MESNIL DU BUISSON
PRÉSIDENT DE LA CVM*
NANTES



Pascal LAUNAY
PRÉSIDENT DU CPSS*
CHANVERRIE



Eric VIGNERON
CO-PRÉSIDENT DU CPASS*
MÉSANGER



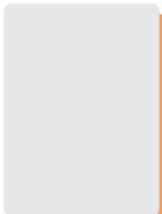
François CHATELLIER
VICE-PRÉSIDENT
SAINT HILAIRE DE LOULAY



Pascal BELLEIL
VICE-PRÉSIDENT UDAF
JOUÉ SUR ERDRE
(SALARIÉ)



Isabelle BARAT
ROUGÉ



Valéry CHENEAU
SAINT PÈRE EN RETZ



Isabelle DAUDIN
ABBARETZ



Dominique BOCQUIER
NIEUL LE DOLENT



Philippe BREVET
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU



Sébastien CHIRON
COMMEQUIERS



Stéphane BURBAN
LA BAULE ESCOUBLAC



Gilles GIGAUD
SAINTE FLAIVE DES LOUPS
(NON-SALARIÉ)



Bernard LEVACHER
PORNIC



Romain MATHÉ
LE POIRÉ SUR VIE



Céline PÉTORIN
TIFFAUGES



Richard DENIER
LA CHAPELLE DES MARAIS



Anna HYLID
AUBIGNY LES CLOUZEAUX



Warda JOUBIER
MISSILLAC



Edwige GERBAUD
BAZOGES EN PAREDS



Patrick PUAUD
CHAUCHÉ



Jean-Pierre MELDON
LES VELLUIRE SUR VENDÉE



Sylvie YAYICI
CHÂTEAUBRIANT



Pascal LECOQ
MOISDON LA RIVIÈRE



René MENANTEAU
SAINTE CÉCILE

Siègent également au Conseil d'administration, avec voix consultatives, 3 représentants du personnel désignés par le Comité social et économique de la MSA Loire-Atlantique - Vendée.

* CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CPASS : Comité paritaire d'action sanitaire et sociale
CVM : Commission vie mutualiste
(*La présidence et la vice-présidence du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale fonctionnent en alternance annuelle.)